

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.181

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 15 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 décembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU  
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH  
Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme CIRAUD-LANOUE  
Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : REGULARISATIONS COMPTABLES DES SOLDES DEBITEURS DES COMPTES  
266, 274 ET 2764

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

Suite à un contrôle du compte de gestion de la ville de Royan, il ressort que certains comptes débiteurs n'étaient pas soldés au 31 décembre 2016.

Le Chef de service comptable de la Trésorerie de Royan s'est alors rapproché du pôle comptable de la D.G.F.I.P, pour régulariser les soldes débiteurs des comptes 266, 274 et 2764.

Pour tenir compte de la réponse qui a été apportée par le pôle comptable de la D.G.F.I.P, il convient de régulariser les écritures comptables de la manière suivante :

### **1 ° - Concernant le solde débiteur du compte 266 (année 1987)**

Le solde débiteur du compte 266 concerne la quote-part de la commune dans le montant de l'annuité d'un emprunt relatif à l'Association Intercommunale de Développement et d'Aménagement du Pays de Saintonge Maritime. Pour la commune, la participation était de 45 562,27 € (amortissable sur 5 ans). Il convient donc de régulariser le solde débiteur du compte 266, par une **opération d'ordre non budgétaire**, en faisant jouer le **débit** du compte **1068** en contrepartie du **crédit** du compte **266**.

### **2 ° - Concernant le solde débiteur du compte 274 (année 1993)**

Le solde débiteur du compte 274 correspond à la mise en jeu, par la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C), d'une garantie d'emprunt accordée par la commune à la S.E.M.D.A.S. Aucun titre de reversement n'a été émis à l'encontre de la SEMDAS.

Il convient donc de transférer, par une **opération d'ordre non budgétaire**, la somme de 60 333,08 €, du **crédit** du compte **274** au **débit** du compte **2761**. Un titre de recette réel sera ensuite émis au compte 2761.

### **3 ° - Concernant le solde débiteur du compte 2764 (année 1996)**

Le solde débiteur correspond au déficit de l'opération d'aménagement du lotissement BIRAT II, confiée à la S.E.M.D.A.S, et qui a été pris en charge par le budget principal de la ville.

Pour l'équilibre global de cette opération, la commune a versé un montant de 193 762,70 €, permettant ainsi de clôturer ce dossier.

Il convient donc de régulariser le solde débiteur du compte 2764, par une **opération d'ordre non budgétaire**, en faisant jouer le **débit** du compte **1068** en contrepartie du **crédit** du compte **2764**.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

- De régulariser les soldes débiteurs des comptes 266, 274 et 2764 concernant des écritures comptables des années 1986, 1987 et 1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 décembre 2017

Le Maire,  
Patrick MARENGO